**INDE EDUC’ACTIONS**

Association à but humanitaire

soumise à la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 30, rue du Puits – JACOU (34830)

\_\_\_\_\_

 **Rapport moral du Président**

**à l’assemblée générale ordinaire**

**du 13 avril 2019**

Chers Membres,

Notre association a vécu en 2018 et début 2019 le plus grand bouleversement dans son organisation en Inde, depuis son implantation il y a 25 ans, et ce en conséquence des très grands changements mis en place par le Premier Ministre Narendra Modi, depuis son arrivée au pouvoir en 2014.

N. Modi a voulu lutter contre le terrorisme et la corruption et, pour ce faire a instauré un contrôle très strict des entrées d’argent et considérablement renforcé les règles de l’autorisation gouvernementale, dénommée « FCRA », qui permet à une ONG de recevoir de l’argent de l’étranger par transferts bancaires. L’Inde compte environ 3 200 000 ONG dont 33 000 étaient titulaires du FCRA avant 2015. Ce nombre a été ramené à 11 000 en 2015 et continue à baisser. En 2018 30 % des ONG installées à Pondicherry ont perdu leur accréditation.

Depuis plusieurs années nous ne pouvions plus envoyer les dons par virements bancaires directs au profit de nos partenaires sur le terrain. Dès 2015, à l’effet de pouvoir continuer nos activités, nous avons mis en place une nouvelle structure dénommée « IEA Trust » dont le siège est à Pondicherry. C’est une association caritative de loi indienne, composée uniquement de membres indiens bénévoles, elle est dirigée par Elizabeth qui cumule désormais les deux fonctions d’assistante sociale de l’antenne de Pondicherry et de directrice générale de l’association.

En août 2018, après trois années de lourdes et complexes de formalités et de multiples contrôles, IEA Trust a obtenu le précieux **FCRA dans le secteur de « l’Education**», pour une durée de cinq ans renouvelable.

**IEA Trust** est désormais notre **seul et unique partenaire en Inde**, pour les trois antennes de Chennaï, Karaikal et Pondicherry. C’est à elle que nous transférons maintenant l’ensemble des dons, sur un compte bancaire spécial dédié aux transactions avec l’étranger, les fonds sont ensuite virés directement par la banque indienne sur les comptes bancaires des familles, selon les montants établis par nos soins.

IEA Trust suit actuellement environ 800 femmes et enfants.

Le FCRA contraint à un très grand nombre d’obligations qui doivent être scrupuleusement suivies, sous peine de perte du précieux sésame, qui entrainerait la fin de nos activités en Inde. C’est ainsi que :

* une association titulaire du FCRA ne peut pas cohabiter avec une autre association qui possède également cette accréditation, comme c’était le cas à Karaikal pour les sœurs de Cluny ou souhaite en refaire la demande comme Speed Trust à Chennaï. Cela nous a contraint à revoir toute l’organisation de ces deux antennes,
* les bénéficiaires des dons doivent justifier de l’utilisation de l’intégralité des fonds reçus pour l’Education et tous les justificatifs doivent être fournis à l’administration indienne,
* 85 % des dons doivent être utilisés dans l’année fiscale, pour éviter la thésaurisation.

A karaikal, nous avons ainsi dû quitter les Sœurs de Cluny qui nous hébergeaient dans leur couvent et IEA Trust a construit un petit bâtiment, inauguré fin 2018, dans lequel Arulmary, notre assistante sociale, travaille et reçoit les familles. Elle est désormais salariée par IEA Trust.

A Chennaï, nous avons dû quitter les locaux de SPEED Trust à l’entrée du slum de Gandhi Nagar où réside environ la moitié de nos familles. IEA Trust a pris en location un petit bureau, aisément accessible à nos filleules. Essaki, notre assistante sociale a décidé de nous suivre et donc de continuer de s’occuper des familles. Elle aussi est maintenant salariée par IEA Trust.

Par ailleurs, IEA Trust va pouvoir bénéficier de nouvelles perspectives de développement par la collecte directe de fonds en Inde :

* le gouvernement a décidé de faire participer les très grandes sociétés à l’effort national de solidarité en leur imposant de distribuer 2% de leurs bénéfices nets à des Charitable Trusts,
* par ailleurs 1 300 sociétés (indiennes et étrangères implantées en Inde) ont décidé de former un groupement dénommé « CSR » (Corporate Social Responsability), pour venir en aide aux plus démunis en distribuant quelques pour cents de leurs bénéfices, à des charitable trusts, contre remise d’un reçu fiscal.

Les ONG titulaires du FCRA sont très attractives pour ces sociétés car elle présentent un caractère de grande sécurité, par le très strict contrôle dont elles sont l’objet.

Pour pouvoir recevoir ces fonds, le charitable trust doit être titulaire d’une autorisation appelée « 80 G », IEA Trust a déposé une demande auprès des autorités et elle devrait l’obtenir d’ici peu.

L’argent qui sera collecté directement en Inde ne sera pas soumis aux règles du FCRA et son utilisation ne sera pas soumise au même contrôle, à savoir la justification de son utilisation pour l’Education. Cela nous permettra de continuer à prendre en charge des cas particuliers d’enfants handicapés ou autres.

Nous avons relevé beaucoup de défis cette dernière année et nous sommes persuadés que toutes ces modifications vont nous ouvrir de nouveaux horizons.

Le Président

Alain Ménez